

« **VIVRE ENSEMBLE** » AU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

- 1) LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association laïque, de solidarité, créée en 1950 par un intellectuel catholique, professeur de lettres dans l'Enseignement Public : Gabriel Rosset. Son existence s'inscrit dans une riche histoire lyonnaise de solidarité avec les plus pauvres, où les courants chrétiens et humanistes ont joué un grand rôle.
- 2) Le caractère laïque de l'association signifie que, malgré son enracinement chrétien d'origine, celle-ci est totalement indépendante, ne dépend d'aucune autorité religieuse, et se veut accueillante à des personnes de convictions diverses. Aucun certificat de baptême n'est demandé à qui que ce soit, en quelque occasion que ce soit.
- 3) Depuis toujours, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI comprend, parmi ses bénévoles, ses salariés et les personnes dont il se rend solidaire, des hommes et des femmes qui appartiennent à des confessions religieuses ou à des convictions philosophiques ou politiques très différentes. Des chrétiens d'obédience diverses s'y sont retrouvés et s'y retrouvent, ainsi que des juifs et des musulmans, et aussi des

personnes ne se réclamant d'aucune foi religieuse. Le « vivre ensemble », dans un respect mutuel, fait partie du projet initial et permanent du FOYER.

- 4) L'indépendance du FOYER à l'égard de toute autorité religieuse ne gomme pas les liens historiques, affectifs et spirituels particuliers qui unissent LE FOYER à l'Eglise Catholique de Lyon. Ainsi, l'archevêque de Lyon (ou son représentant) est membre de droit du Conseil d'Administration du FOYER. Le Centre Gabriel Rosset de la rue Père Chevrier à Lyon, immeuble construit par le fondateur, comporte un oratoire catholique, et le Centre de la Chardonnière à Francheville conserve une chapelle. Chaque soir du 24 décembre, la Nativité du Christ Jésus est tout spécialement célébrée par LE FOYER. Au cours de l'année, des célébrations religieuses peuvent être proposées aux chrétiens du FOYER qui le souhaitent.
- 5) Parmi les centaines de bénévoles et les milliers de donateurs actuels du FOYER, on distingue, en effet, une majorité de chrétiens catholiques. Cette spécificité n'empêche pas une réelle ouverture aux autres. Quand cela s'avère possible et correspond à une demande d'une partie significative de ses amis, LE FOYER ne refuse pas d'honorer telle ou telle grande fête religieuse musulmane ou autre. Chaque année, au moment de la Toussaint, un temps de recueillement de nature interreligieuse est organisé au cimetière de la Guillotière, là où sont inhumés d'anciens passagers du FOYER.
- 6) LE FOYER d'aujourd'hui ne renie pas le nom que lui a donné son fondateur: « FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ». Cette référence à la Vierge Marie, figure de tendresse et de compassion, rejoint, en effet, la sensibilité ou la spiritualité de

beaucoup au FOYER. Personnage particulièrement chéri des chrétiens catholiques, la Vierge Marie est également très respectée par les croyants musulmans. Elle constitue ainsi un visage favorable à la rencontre, au dialogue et à l'estime réciproque.

- 7) LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI n'exerce aucune sorte de prosélytisme à l'égard de qui que ce soit. Il attend de tous ceux qui participent à sa vie, à quelque titre que ce soit, la même attitude de respect à l'égard des convictions de chacun.
- 8) L'appartenance religieuse ou philosophique particulière de toute personne en lien avec LE FOYER est toujours la bienvenue quand elle contribue à plus de respect et à plus de générosité entre les gens. Toute utilisation de la religion à des fins de division ou de discrimination entre les personnes est, en revanche, clairement refusée.
- 9) A ses bénévoles, à ses salariés, comme à ses usagers les plus divers, LE FOYER demande de faire preuve de discrétion dans l'affirmation de leurs convictions religieuses ou philosophiques, afin de ne pas mettre mal à l'aise les uns ou les autres. L'affichage ostentatoire des convictions de chacun n'est pas souhaité, en particulier en ce qui concerne les manières de s'habiller. De même qu'il est demandé aux religieuses et aux religieux chrétiens d'éviter de se présenter en habit religieux dans les différents bâtiments et les différentes activités du FOYER ; de même est-il demandé à toute personne qui travaille, ou qui est accueillie dans LE FOYER, de ne pas porter de tenues vestimentaires qui créent de la séparation entre les humains.

- 10) LE FOYER ne méconnaît pas les interdits alimentaires qui font partie du vécu religieux d'un certain nombre de personnes. Aussi a-t-il le souci de proposer, dans les repas qu'il fournit, une variété suffisante d'aliments qui permette à chacun de se nourrir correctement. Mais LE FOYER ne saurait, pour autant, accepter que soient imposées à tous les règles alimentaires particulières des uns ou des autres. Chacun doit se respecter et s'accepter avec des habitudes alimentaires diverses.
- 11) Les lieux de recueillement et de prière qui existent dans certains bâtiments du FOYER (oratoire du Centre Gabriel Rosset, chapelle de la Chardonnière), tout en étant destinés à l'exercice du culte chrétien, sont ouverts à toute personne désireuse de se recueillir personnellement. LE FOYER ne se sent pas appelé à ouvrir ou à aménager d'autres lieux qui seraient destinés à l'exercice d'autres cultes, sachant que chacun peut trouver ailleurs les espaces nécessaires à sa pratique religieuse particulière.
- 12) Le « VIVRE ENSEMBLE » dans le cadre du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI suppose que chacun soit capable de mettre du sien pour participer, le plus largement possible, aux initiatives qui favorisent la rencontre et l'amitié entre les gens. LE FOYER privilégie tout ce qui rassemble et se méfie de tout ce qui sépare. Il souhaite que cet état d'esprit soit celui de tous ceux et de toutes celles qui ont affaire avec lui d'une manière ou d'une autre.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
Fait à Lyon, le 22 juin 2010.